



LES ÉPREUVES

La « CRAZY SUCY » est une épreuve ludique et conviviale conçue à destination du grand public (hommes et femmes mais également enfants). Les participants devront grimper, sauter, courir, ramper... dans l'eau, la boue à travers le Parc des Sports de Sucy-en-Brie. Les départs seront donnés par vagues, à partir de 10h10.

La « CRAZY SUCY » se déroulera le dimanche 12 octobre 2025 sur le site du Parc des Sports de Sucy-en-Brie (94).

L'épreuve est organisée par la Mairie de Sucy et l'Office Municipal des Sports (OMS).

Le présent règlement s'applique à l'édition 2025 du 12/10/2025.

Les termes «vous», «votre» et «vos» vous désignent, comme participant ou comme son parent / représentant légal (de plus de 18 ans) si ce participant est mineur dans son pays de résidence.

LA COURSE SE DÉCLINE SOUS 3 FORMATS :

LA CRAZY CHRONO :

- « Challenge par équipe » de 10h15 (premier départ) à 10h45 (dernier départ) : équipe de 2 à 5 personnes maximum (à partir de 16 ans)
- Distance de 5 km avec 27 obstacles
- Cette course sera chronométrée et donnera lieu à un classement avec podium et remise de récompenses

LA CRAZY FUN :

- « Challenge par équipes » (de 12h à 17h) non chronométré
- Ouvert à tous (à partir de 7 ans)
- Distance de 5 km avec 27 obstacles
- Course gratuite pour les participants ayant déjà payé l'inscription à la Crazy Chrono

LA MARCHÉ ENSEMBLE JUSQU'AU BOUE :

- Marche solidaire de 5 km sans obstacles
- Départ à 14h
- 1 tour = 5 km = 5€ par dossard reversés à l'IGR

LA BOUE D'CHOUX :

- « Mini Crazy » entre 3 et 6 ans (toute la journée)
- Distance de moins d'1 km avec 14 obstacles
- Obligation d'un accompagnateur majeur

Le détail du/des parcours et des obstacles sera présenté ultérieurement sur les réseaux sociaux de la ville de Sucy-en-Brie et sur la plateforme Sport'N'Connect.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à l'événement, vous devez être âgé de 3 ans et plus, au plus tard le jour de l'événement et vous inscrire à l'épreuve adaptée à votre catégorie d'âge.

Votre participation est subordonnée à la présentation et/ou à l'acceptation obligatoire :

Pour les participants majeurs licenciés :

D'une licence sportive délivrée par une fédération sportive agréée, en cours de validité à la date de l'événement.

Pour les participants majeurs non licenciés :

De présenter un PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de 3 mois du jour de l'événement.

Pour les participants mineurs non licenciés :

De présenter un certificat médical datant de moins d'un an, établi par un médecin habilité et sur lequel est mentionné la « non-contre indication à la pratique du sport en compétition », ou la « non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition », ou la « non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition »

+
De présenter un questionnaire de santé entièrement rempli avec des réponses négatives.

L'ensemble des pièces justificatives devra être déposé suffisamment en amont de l'événement pour permettre à l'organisateur de les valider. Le participant devra donc vérifier sur son compte Sport'N'Connect que l'ensemble des pièces justificatives a bien été validé.

De plus, devront être acceptés au moment de l'inscription :

- Un formulaire d'acceptation des risques / Renonciation à recours pour tous les participants.
- Une autorisation parentale pour les enfants mineurs, attestant l'accord des parents ou représentants légaux à la participation de cette course. Sans cette autorisation, la participation de la personne mineure sera refusée.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET TARIFS 2025

Les inscriptions seront ouvertes à partir du lundi 18 août 2025. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des 1 500 participants est atteinte avant la date de clôture. Les inscriptions à la Crazy Sucy se font exclusivement sur Sport'N'Connect (que ce soit par le site web, son site mobile ou son application).

Aussi, un lien de redirection vers la plateforme sera publié sur le site ville-sucy.fr

Toute personne souhaitant participer à l'événement accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre de Sport'N'Connect. À cet effet, le participant doit remplir un formulaire d'inscription et accepter sans réserve les Conditions d'utilisation de Sport'N'Connect et sa Politique de Confidentialité.

En s'inscrivant, le participant s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Pour chaque inscription, 2€ (compris dans le prix) seront reversés à l'Institut Gustave Roussy, premier centre européen et le premier pôle français de lutte contre le cancer. L'IGR est spécialisé dans la recherche et le traitement de toutes formes de cancer.

L'inscription individuelle comprend : la course, l'accès aux vestiaires et la consigne, ainsi qu'un kit CRAZY SUCY.



TARIFS

Le tarif des dossards peuvent varier selon votre date d'inscription à la Crazy Sucy.

	INSCRIPTIONS EN LIGNE 18 août - 11 octobre	INSCRIPTIONS FÊTE DES ASSOS 7 septembre	INSCRIPTIONS JOUR J 12 octobre
CRAZY CHRONO +16 ans (matin)	17 €	15 €	22 €
CRAZY FUN +16 ans (après-midi)	17 €	15 €	22 €
CRAZY FUN 7-15 ans (après-midi)	12 €	10 €	17 €
BOUE D'CHOUX 3-6 ans (toute la journée)	6 €	5 €	7 €
TARIFS CLUBS OU MAIRIE (groupe de 10 personnes min. sur présentation d'un justificatif)	12 €	12 €	17 €

Les prix indiqués sont exprimés en Euros (€) et ne comprennent pas les frais de gestion liés à l'utilisation de la plateforme Sport'N'Connect, ni les frais d'assurance « annulation » de l'assureur Meetch.

L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiqués, des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarifs privilégiés pendant une période donnée.

Toute inscription à la Crazy Sucy est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.

Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'événement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : il ne pourra être procédé à aucun changement de coéquipier, sauf stipulation spécifique du Règlement.

ASSURANCES

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Tous les participants à l'épreuve peuvent souscrire à une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course d'obstacles, qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive.

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course d'obstacles. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

ANNULATION PAR LE PARTICIPANT

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription à la Crazy Sucy sur Sport'N'Connect, dont la police est consultable sur la plateforme. Cette assurance est proposée par la société Meetch. Cette option doit être souscrite avant la validation de la commande. Cette option vous permet, sous certaines conditions établies par l'assureur choisi par l'organisateur, de vous faire rembourser en tout ou partie du prix de votre dossard.

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée !

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- Votre licence, certificat médical, PPS ou Questionnaire de santé (uniquement si ceux-ci n'ont pas été déposés et validés en amont sur votre compte Sport'N'Connect).
- Votre confirmation d'inscription et votre convocation, disponible pour téléchargement sur votre compte Sport'N'Connect et/ou envoyé par e-mail en amont de l'événement.
- Votre pièce d'identité.

Le retrait des dossards se fait exclusivement de 2 façons :

- Chez notre partenaire Sport2000 de Sucy-en-Brie du mardi 16 septembre 2025 au samedi 11 octobre 2025 inclus, sur les horaires d'ouverture de la boutique (Adresse : 8 rue du temple, 94370 Sucy-en-Brie).
- Au stand de retrait des dossards dans le Crazy Village, le dimanche 12 octobre (lieu de l'événement).

Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste, ni remis ailleurs que dans les deux endroits cités ci-dessus.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.



DÉROULEMENT

10 minutes avant le départ de chaque vague, un échauffement collectif en musique sera proposé et des consignes de sécurité seront rappelées par les éducateurs sportifs. Cette mise en jambes permettra de vous préparer au mieux pour affronter le parcours et ses différents obstacles. En cas de non-respect des consignes de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'exclure le participant. Toutes les 10 minutes, une vague de participants se présentera sur la ligne de départ après l'échauffement collectif. Chaque participant devra se trouver au départ de l'épreuve à l'heure qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription, sous peine de ne pas pouvoir participer à la course. Sur place, les horaires précis de chaque participant seront communiqués lors du retrait de leur inscription.

LES OBSTACLES

Pour la Crazy Chrono et la Crazy Fun, ils se décomposent en 27 obstacles. Pour la Boue d'Choux, ils se décomposent en 14 obstacles.

L'itinéraire s'étendra en partie sur des sols plus ou moins dénivelés dotés d'obstacles naturels cachés comme des racines ou des pierres. Ceux-ci peuvent apparaître à la surface du sol en raison des passages répétés, du ramollissement et de l'érosion du sol. Il existe tout le long du parcours un danger de glissade et de chute. Le passage des obstacles peut occasionner des blessures ou des entorses dues à des trébuchements ou glissades. Les participants doivent donc adapter leur rythme et leur comportement en fonction des conditions de visibilité et de l'affluence sur le parcours et en fonction des différents obstacles.

Pour tous les obstacles d'eau, il est important de prendre en compte la température de l'eau avant de se lancer. Une entrée trop rapide dans l'eau est susceptible d'occasionner un choc thermique. Pour participer aux obstacles aquatiques, le participant reconnaît être apte à nager 15m dans une eau froide d'environ 2m de profondeur. L'eau utilisée sur les obstacles du parcours est NON POTABLE et ne doit pas être bue par les participants.

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 5km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'environ 4m et ne présentant aucune réaction allergique/intolérance à la poussière, la boue et à la mousse de savon.

Les obstacles traversant des espaces confinés sont déconseillés aux personnes asthmatiques et/ou claustrophobes. Le temps du parcours est estimé entre 0h30 et 1h30. La distance pouvant être réduite au bon vouloir de chacun. Tous les obstacles sont contournables.

L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques,...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur le Parc des Sports de Sucy. Elles devront être impérativement utilisées par les participants. De plus, dans le respect de la faune et de la flore, il est strictement interdit de sortir du chemin balisé par la course sous peine de sanctions. Les participants doivent conserver leurs déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

SÉCURITÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS AU SITE

Vous êtes les premiers responsables de votre sécurité et de celles des autres participants. À ce titre, vous devez de porter assistance à tout autre participant qui en aurait besoin.

Il est rappelé aux participants que certains obstacles présentent des risques particuliers, notamment de chute ou de glissade. Vous vous engagez ainsi à ne pas participer à l'événement si vous n'êtes pas correctement entraîné ou physiquement apte le jour de l'événement.

Pour votre sécurité, un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les organisateurs répartis sur les parcours. Tous les secouristes intervenants sont en droit d'exclure des sportifs/sportives de la course d'obstacles pour leur propre sécurité si ils/elles présentent des signes de blessures graves et/ou de surmenage.

Tout participant faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. Il autorise tout secouriste à pratiquer toutes interventions médicales et/ou chirurgicales en cas d'urgence et/ou prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé du participant.

Il est demandé d'avoir un comportement festif mais mesuré, de respecter les lieux, le matériel, les obstacles, le balisage et les personnes qui encadrent. Il est demandé également de faire preuve de civisme et d'entraide.

Vous vous engagez également à ne porter aucun bijou (bague, collier, boucles d'oreilles, ...) susceptibles d'être détérioré ou perdu ou d'engendrer de graves blessures aux participants pendant l'événement.

L'organisation se donne le droit d'exclure un participant et ce dans le cas de :

- Détention d'objets dangereux ou illégaux, notamment armes ou matières explosives,
- Prise d'alcool ou autres substances illicites,
- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Abandon des déchets sur le parcours,
- Comportement dangereux ou agressif,
- Dégradation de la faune ou de la flore,
- Non-respect de ce présent règlement.

Matériel / Tenues :

L'organisation ne fournit pas de matériel.

Collant ou survêtement et gants sont vivement conseillés pour le franchissement d'obstacles. Le port de bijoux est vivement déconseillé. Le port de déguisement est autorisé, mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

Parcours et consignes :

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisés par des filets, rubalisees ou banderoles, ainsi que les consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur.

MODIFICATION - REPORT - ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des obstacles, de reporter la date et/ou horaires de l'événement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si l'événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur et présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, une compensation telle que le report de l'événement ou le remboursement du prix du dossard, le cas échéant.

LOI APPLICABLE - LITIGE

Le présent règlement est régi par le droit français. Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en rappelant le nom, prénom du concurrent et, adressé à l'organisateur, dans un délai de 5 (cinq) jours après l'épreuve. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Mairie de Sucy-en-Brie
Service des Sports
2 avenue Georges Pompidou
94 370 Sucy-en-Brie
Mail : crazysucy@ville-sucy.fr

UTILISATION D'IMAGE

1/ Image du participant :

L'événement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public et pour tout usage.

Chaque participant autorise expressément l'Organisateur à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, images, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'événement, pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'événement.

À cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, afin de répondre aux impératifs de campagnes promotionnelles ou publicitaires à apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale, tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur, destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à la Crazy Sucy implique la captation de son image par un des prestataires officiels de l'Organisateur ou par l'Organisateur lui-même. Le participant accepte que des photos et vidéos prises pendant l'événement puissent être utilisées par l'organisateur à des fins de promotion, notamment sur le site internet de la Ville, les réseaux sociaux ou les publications municipales. Toute opposition à cette utilisation doit être signalée par écrit à l'Organisateur par mail à : crazysucy@ville-sucy.fr, en amont de l'événement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

2/ Image de l'événement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'événement capté(e)s par le participant à l'occasion de sa participation doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'événement.

3/ Prise d'images aériennes :

Les participants sont informés de ce que :

- Le jour de l'événement, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage,
- Les participants pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'événement à moins de trente (30) mètres desdits aéronefs,
- Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement UE 2016/679), les données personnelles collectées à l'occasion de l'événement sont traitées de manière sécurisée par l'Organisateur et ne seront en aucun cas cédées ou vendues à des tiers non autorisés.

L'organisateur collecte ces données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte Sport'N'Connect
- Fournir les informations et les services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux événements proposée sur Sport'N'Connect.
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux événements.
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre inscription, de votre commande, les mises à jour et des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur.
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'événement auquel vous êtes inscrit.
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires de satisfaction que l'Organisateur vous communique.
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres événements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil
- Permettre, sur autorisation, aux participants de communiquer entre eux
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos Données Personnelles, même post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par e-mail à l'adresse crazysucy@ville-sucy.fr ou par courrier postal accompagné d'un titre d'identité signé, adressé à :
Mairie de Sucy-en-Brie
Service des Sports
2 avenue Georges Pompidou
94 370 Sucy-en-Brie

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

Toutefois, l'exercice de ce droit d'opposition, notamment avant l'événement, pourra potentiellement empêcher la bonne prise en compte de l'inscription ou la participation effective à la course, les données étant nécessaires à l'organisation matérielle et réglementaire de celle-ci.